



6 SESSIONS  
2745 heures

DEC  
351.A0

Le DEC Techniques d'éducation spécialisée forme des personnes aptes à effectuer une intervention appropriée auprès d'une clientèle en difficulté d'adaptation ou d'insertion sociale. Ce travail se fait en étroite collaboration avec différents intervenants tels psychoéducateurs, orthopédagogues, psychologues, ergothérapeutes, directeurs d'école.

Ce programme d'études convient aux candidats qui aiment les gens et savent être à l'écoute de leurs besoins. Ces personnes privilégient le travail diversifié et apprécient les contacts humains. La possibilité d'exercer une influence bénéfique sur les gens représente une grande part de leur motivation. L'ouverture aux autres, l'empathie ainsi que la capacité de travailler en équipe sont des caractéristiques essentielles.

Le Collège LaSalle offre aux élèves en Techniques d'éducation spécialisée une expérience réelle du milieu de travail par le biais d'ateliers pratiques, de stages en milieu de travail et de projets de fin d'études.

## Objectif du programme

Les éducateurs et éducatrices spécialisé(e)s sont appelé(e)s à intervenir auprès des personnes en difficulté d'adaptation ou d'insertion sociale, au sein de différents groupes d'âge : enfants, adolescents, adultes, aînés.

## Perspectives professionnelles

- Centres d'accueil et de réadaptation;
- Écoles régulières ou spécialisées;
- Foyers de groupe et maisons de jeunes;

## Degré de scolarité

- Ce programme mène à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC).
- Les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques d'éducation spécialisée peuvent, s'ils le désirent, poursuivre des études universitaires.
- Ce programme est offert en anglais et en français.

## Conditions d'admission

Avoir obtenu un Diplôme d'études secondaires (DES) et avoir réussi les matières préalables au collégial suivantes :

- Langue d'enseignement de niveau Secondaire V
- Langue seconde de niveau Secondaire V
- Mathématiques de niveau Secondaire IV
- Sciences Physiques de niveau Secondaire IV
- Histoire de niveau Secondaire IV

ou

Avoir obtenu un Diplôme d'études professionnelles (DEP) et avoir réussi les matières préalables au collégial suivantes :

- Français du Secondaire V
- Anglais du Secondaire V
- Mathématiques du Secondaire IV

ou

Avoir obtenu une formation équivalente ou jugée suffisante par le Collège LaSalle. Tous ces cas feront l'objet d'une analyse approfondie.





## Formation générale

- 3 cours d'éducation physique (90 h)
- 3 cours de philosophie (150 h)
- 4 cours de langue et de littérature (240 h)
- 2 cours de langue seconde (90 h)
- 2 cours complémentaires (90 h)

## Formation spécifique

- Fonction de travail du TES (45 h)
- Éthique professionnelle (45 h)
- Assistance à la clientèle et intégrité professionnelle (45 h)
- Habiletés Communicationnelles (45 h)
- Psychologie du développement I (60 h)
- Psychologie du développement II (60 h)
- Processus clinique I (45 h)
- Processus clinique II (60 h)
- Introduction aux animations d'activités (45 h)
- Animation de groupe et d'activités (60 h)
- Relation d'aide I (45 h)
- Relation d'aide II (45 h)
- Difficultés d'adaptation, d'apprentissage et suivi familial (90 h)
- Ressources, services et référence (45 h)
- Intervention en situation de crise (45 h)
- Interactions et communautés culturelles (45 h)
- Réinsertion sociale et socioprofessionnelle (45 h)
- Toxicomanie et psychopathologie (60 h)
- Violence et victimisation (45 h)
- Acquisition et maintien de l'autonomie chez les aînées (45 h)
- Adaptation, marginalité et exclusion (60 h)
- Déficiences intellectuelles et trouble de spectre autistique (45 h)
- Déficiences physiques et neurologiques (45 h)
- Stage d'initiation (195 h)
- Stage d'expérimentation (210 h)
- Stage d'intervention (450 h)
- Projet intégrateur de programme (60 h)

\* Le collège se réserve le droit de remplacer certains cours.

## Alternance travail-études (ATE)

L'expérience de travail est très recherchée par les employeurs. L'Alternance travail-études (ATE) est une formule éducative qui vous permet de vivre, en tant qu'étudiant, deux expériences d'emplois reliées au domaine de votre formation. Veuillez consulter la section Alternance travail-études pour plus de détails sur le programme. Non disponible aux étudiants démarrant leur programme à la session d'hiver.

## Immunisation

Dans le cadre de leurs stages, les élèves inscrits pourront être appelés à fournir la preuve que leur vaccination de base est à jour : diphtérie, poliomyélite, tétanos ainsi que rubéole, oreillons et rougeole. Les vaccins contre l'hépatite B et la grippe sont aussi obligatoires.

Note importante : Les élèves seront appelés à fournir la preuve qu'ils ne présentent aucun empêchement pour effectuer leurs stages. Une demande de vérification de dossier de police devra être effectuée. Cette demande de vérification sera prise en charge par le Collège.

